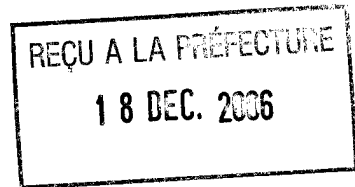


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/I - 3^e / 07
Séance du 15 DEC 2006



BUDGET PRIMITIF 2007 POLITIQUE A07 - PISTES CYCLABLES

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 16 novembre 2006,

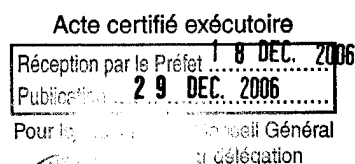
VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,

VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le programme quinquennal 2007/2011 figurant en annexe n° 1 au rapport ;
- ❖ vote pour l'exécution du programme 2007 :
 - 4 245 004 € d'autorisations de programmes,
 - 4 650 000 € de crédits de paiement,selon la répartition figurant en annexe n° 2 au rapport ;
- ❖ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques,

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER